



**DECISION DU 12 JANVIER 2023
PORTANT NOMINATION
DE L'AGENT COMPTABLE SECONDAIRE PAR ADJONCTION DE SERVICE
DU DOMAINE DE CHANTILLY**

Le Chancelier,

Vu la loi de programme n°2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche, notamment ses articles 35 à 38-1 portant dispositions relatives à l'Institut de France et aux académies,

Vu le règlement général de l'Institut de France et des académies approuvé par décret n°2007-810 du 11 mai 2007 modifié,

Vu le règlement financier de l'Institut de France et des académies approuvé par décret n°2007-811 du 11 mai 2007 modifié,

Vu le règlement financier du domaine de Chantilly (fondation d'Aumale) approuvé par décret n°2020-339 du 24 mars 2020,

Vu la décision de la commission administrative centrale fixant les modalités d'administration et de gestion du domaine de Chantilly (fondation d'Aumale), en date du 20 janvier 2020,

Vu l'offre d'emploi publiée,

Vu la lettre de candidature de M. KELDER du 5 novembre 2022 ;

Vu le départ en congé de maternité de l'agent comptable secondaire du domaine de Chantilly ;

Vu la lettre de mission du 19 janvier 2023 ;

Vu l'accord de la direction générale des finances publiques ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Monsieur Frédéric KELDER, attaché principal d'administration de l'Etat et actuellement agent comptable de la cité scolaire Carnot à Paris, est nommé agent comptable secondaire par adjonction de service du domaine de Chantilly **à compter du 19 janvier 2023.**

Article 2

La présente décision est notifiée à l'administratrice générale du domaine de Chantilly et à l'agent comptable, receveur des fondations de l'Institut et des académies.

Fait à Paris, le 12 janvier 2023

Xavier DARCOS